

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : an... 35 fr. mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées... Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. BAYAS-LAPITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 Juin 1876.

Chronique générale.

La partie émouvante de la séance d'avant-hier au Sénat a eu lieu de une heure à trois heures et demie, dans les bureaux et dans la galerie des Tombeaux. Il s'agissait de nommer plusieurs commissions, dont une extrêmement importante : celle des neuf sénateurs chargés d'examiner le projet Waddington relatif à la liberté de l'enseignement supérieur.

La droite et la gauche, qui, dans presque tous les bureaux, se partagent en deux camps de forces égales, se sont livrés de rudes combats : les discussions préliminaires ont été la plupart du temps très-vives, et, quand il a fallu en venir au scrutin, les résultats ont été difficiles à obtenir ; finalement la victoire est restée à la droite, qui a six commissaires : MM. Fournier, Depeyre, de Meaux, Dufournel, Paris, Kolb-Bernard ; tandis que trois seulement appartenaient à la gauche : MM. Edouard Charton, Jules Simon et Roger (du Nord).

Encore ce dernier n'a-t-il passé dans le 1^{er} bureau, où la lutte a duré deux grandes heures, que par suite d'une absence très-regrettable : au premier tour de scrutin, M. Wallon, qui est, on le sait, opposé au projet libéral de M. Waddington, avait obtenu 15 voix, ainsi que son concurrent, M. Lepetit. On procéda à un second scrutin. Le second tour n'ayant pas donné plus de résultat que le premier, on commença un troisième scrutin, en prenant dans la droite et dans la gauche le plus âgé des sénateurs, MM. de Bondy et Roger (du Nord). Grâce à l'absence de l'un des adversaires du projet, M. Taillefer, M. Roger (du Nord) put passer à une voix de majorité : si M. Taillefer eût été présent, M. de Bondy passait par béné-

ficie d'âge, et la droite comptait sept commissaires sur neuf.

Nous avons jugé à propos de raconter cet épisode instructif pour montrer, une fois de plus, quelle influence peut avoir dans les circonstances les plus graves le départ ou l'absence d'un seul membre d'une majorité si faible.

Il est juste de reconnaître que si M. Roger (du Nord) a été nommé commissaire, c'est aussi grâce à l'abstention voulue d'un sénateur de la droite bonapartiste, M. Boffinton, lequel, n'étant pas partisan de la liberté de l'enseignement supérieur et désireux, d'autre part, ne pas voter avec les républicains, a pris le parti de s'abstenir.

Dans le 9^e bureau, M. Kolb-Bernard a été élu malgré une autre abstention aussi singulière que celle de M. Boffinton ; M. Laboulaye, grand partisan, comme citoyen et comme professeur, de la loi du 12 juillet 1875, dont d'ailleurs il était rapporteur, aurait dû logiquement voter pour M. Kolb-Bernard ; mais M. Laboulaye est aussi républicain, et, comme tel, il ne veut pas paraître hostile au ministère actuel ; dans l'impossibilité où il se croyait de concilier des obligations si disparates, M. Laboulaye a jugé prudent de faire le mort.

Nous pensions qu'après des luttes aussi chaudes, la séance officielle ne durerait guère ; nous ne nous attendions pas à ce que M. Jules Favre vint défendre avec sa fardée venimeuse la proposition grotesque de son ami Schœlcher : l'abolition de la peine de mort.

La séance était présidée par M. le général de Ladmirault ; quand ce sera le tour de M. de Kerdrel, tous les vice-présidents auront occupé le fauteuil de M. d'Audiffret, et on pourra faire des comparaisons sur les différentes manières dont ces messieurs s'acquittent de cette fonction délicate.

L'ordre du jour appelait la seconde délibération sur le projet de loi relatif à la fabrication des pièces de 5 francs, et déjà nous nous apprêtions à combattre énergiquement avec M. de Parieu l'invasion d'argent

dont la France est menacée, lorsque M. de Lavergne a demandé que la résistance fût remise à vendredi, ce qui lui a été accordé sans peine.

Aussitôt on a vu apparaître à la tribune le long citoyen Schœlcher qui venait lire, d'une voix traînante, son éternel plaidoyer pour la suppression de la peine de mort. M. Schœlcher s'est apitoyé sur le sort réservé aux assassins, mais il n'a pas songé à plaindre les victimes. Son élucubration n'a donc absolument rien de sérieux, rien même qui puisse mériter une minute de discussion.

M. Bertauld, rapporteur, a fait une réponse pleine de logique et d'érudition, qui peut-être bien n'était pas très-utile pour une question jugée d'avance par l'immense majorité du Sénat. On croyait la discussion terminée, quand M. Jules Favre a cru pouvoir parler encore pendant trois quarts d'heure au nom des principes humanitaires. Le Sénat a écouté avec dédain les provocations de M. Jules Favre, qui n'a été interrompu par des murmures indignés que lorsqu'il n'a pas craint de comparer l'assassin tombé aux mains de la justice au soldat vaincu frappé sur le champ de bataille, et de dire que la société est responsable des assassinats qu'elle commet elle-même au moyen de la peine de mort.

Après avoir entendu ces inepties, le Sénat, à la presque unanimité, a repoussé la proposition de M. Schœlcher.

On lit dans la Défense :

La loi sur la collation des grades est une partie tellement grave pour le ministère, que chaque jour apporte une nouvelle manœuvre destinée à détacher quelques voix de la majorité assurée au Sénat contre la loi Waddington.

Hier on répandait le bruit que M^{re} Dupanloup avait donné sa démission de membre du conseil supérieur de l'instruction publique.

Aujourd'hui on affirme que M^{re} Dupanloup abandonne le jury mixte pour toute

la France, excepté pour Paris ; de sorte que l'université libre de Paris aurait seule le droit de bénéficier du jury mixte.

Nous savons positivement que ces deux assertions sont également fausses.

Ces manœuvres ne sont pas bien habiles, et elles ne mériteraient pas même un démenti si l'on n'avait vu les plus grossières inventions trouver parfois le crédit le plus inattendu.

Les feuilles républicaines et radicales n'ont pas encore pris leur parti de l'élection de M. Buffet. N'osant attaquer directement le maréchal de Mac-Mahon, ni même trop ouvertement le ministre de la guerre, elles s'en prennent au secrétaire de la présidence, M. le vicomte d'Harcourt, qu'elles accusent d'avoir conduit toute l'intrigue qui a assuré le succès de l'ancien vice-président du conseil. Elles somment le maréchal de remercier M. d'Harcourt et le menacent même d'une interpellation pour le cas où il s'y refuserait. La menace est purement ridicule, et à une interpellation ainsi motivée, il n'y aurait qu'à répondre que le maréchal de Mac-Mahon est libre de composer sa maison comme il l'entend ; aucun article de la constitution ne l'oblige à prendre le personnel de son secrétariat particulier dans la majorité parlementaire.

Tout ce bruit est peu sérieux, et nous ne l'aurions même pas signalé s'il n'était un indice des exigences que les radicaux, et même les républicains dits modérés, imposeraient au maréchal-président, s'ils l'osaient.

Le Pays a publié la lettre suivante, adressée à M. de Marcère, ministre de l'intérieur :

Monsieur le ministre,

Par un décret en date du 23 mai dernier, vous nous révoquez de nos fonctions de maire et d'adjoint de la commune de Génech (Nord).

Vous nous aviez fait antérieurement demander notre démission, sous le prétexte

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MÉMOIRES D'UN OUVRIER.

(Suite.)

Après la première joie de me retrouver vint le chagrin de me voir en un pareil état. Aux lamentations succédèrent les reproches.

J'étais tellement ivre que j'entendais à peine, et que je ne pouvais comprendre. Le ton seul m'apprit qu'on me réprimandait.

Ainsi que la plupart des ivrognes, j'avais le vin glorieux, et je me regardais pour le quart d'heure comme un des rois du monde.

Je répondis en imposant silence à la bonne femme, et déclarant que je voulais désormais vivre à ma guise et porter tout seul, comme on dit, ma cuillère à ma bouche.

Ma mère éleva la voix ; je criai plus fort, et la querelle s'envenimait, quand le père Mauricet mit le holà ! Il déclara que ce n'était point le moment de

causer et me fit coucher sans aucune observation.

Je dormis d'un trait jusqu'au lendemain.

Quand j'ouvris les yeux, au petit jour, je me rappelai tout ce qui s'était passé, et je sentis un peu de honte mêlée de beaucoup d'embarras.

Cependant l'amour-propre m'empêchait de me repentir. En définitive, j'étais maître de l'argent gagné par mon travail ; je pouvais disposer de mon temps ; nul n'avait droit d'y trouver à redire, et je résolus de couper court à toutes les observations.

Ma mère seule m'inquiétait : voulant éviter ses reproches, je me levai doucement et je partis sans la voir.

Lorsque j'arrivai, je trouvai déjà les autres au travail ; mais ils ne parurent pas prendre garde à moi. Je me mis à limousiner d'assez mauvaise humeur et avec nonchalance.

Ces deux jours de débauche m'avaient ôté le goût du métier ; j'avais, de plus, comme une humilité intérieure que je cachais sous un air de bravade ; je prêtais l'oreille à ce que disaient les autres compagnons, craignant toujours d'entendre quelque plaisanterie ou quelque fâcheux jugement sur mon compte.

Quand l'entrepreneur arriva, je feignis de ne pas le voir, et j'évitai de lui parler, de peur qu'il ne me demandât la cause de mon absence de la veille.

J'avais perdu cette bonne conscience qui autrefois me faisait regarder le monde en face ; je sentais maintenant dans ma vie un souvenir à cacher.

Ceux qui m'avaient entraîné n'étaient point encore de retour ; l'entrepreneur en fit la remarque.

C'est une infirmité qu'ils ont comme ça, dit le loustic du chantier ; quand ils travaillent par hasard, ils valent tant de plâtre qu'il leur faut au moins trois jours de vin d'Argenteuil pour se rincer le gosier.

Tous les compagnons se mirent à rire ; mais il me sembla qu'il y avait dans ce rire une sorte de mépris.

Je rougis involontairement, comme si la plaisanterie eût été faite contre moi.

Tout nouveau dans le désordre, j'en étais encore aux scrupules et aux remords.

La journée se passa ainsi assez tristement. L'espièce de malaise que j'éprouvais dans tous les membres s'était communiqué à mon esprit ; j'étais fatigué au dedans et au dehors.

Tant que nous avions travaillé, le père Mauricet ne m'avait point adressé la parole ; mais à l'heure de partir il vint à moi, et me dit que nous ferions route ensemble.

Comme il logeait à l'autre bout de Paris, je lui demandai s'il avait quelque affaire dans notre quartier.

— Tu le verras, me répondit-il brièvement.

Je voulus suivre ma route ordinaire ; mais il me fit prendre par d'autres rues, sans me dire pourquoi, jusqu'à ce que nous fussions arrivés devant une maison du faubourg Saint-Martin. Là, il s'arrêta.

Vois-tu dans ce bâtiment, me dit-il, la haute cheminée qui se dresse près du pignon, et que j'appelle la cheminée de Jérôme ? C'est là que ton père s'est tué !

Je tressaillis jusqu'au fond des entrailles, et je regardai la cheminée fatale avec une espèce d'horreur mêlée de colère.

Ah ! c'est là, répétai-je d'une voix qui tremblait ; vous y étiez, pas vrai, père Mauricet.

— J'y étais.

— Et comment la chose est-elle arrivée ?

— Ni par la faute du bâtiment, ni par la faute du métier, répliqua Mauricet. L'échafaudage était bien établi, le travail sans danger ; mais ton père est venu là en descendant de la barrière, la vue était trouble, les jarrets ne se connaissaient plus ; il a pris le vide pour une planche, et il s'est tué sans excuse.

Je sentis le rouge me monter au visage et le cœur me battre plus fort.

Le père Jérôme eût été un vaillant ouvrier, reprit Mauricet, si la gourmandise ne l'avait perdu. A force de s'attabler chez les marchands de vin, il

que nous ne faisons pas partie ni l'un ni l'autre du Conseil municipal, prétexte absolument illégal, puisque cette immunité est inscrite dans la loi encore en vigueur aujourd'hui.

Nous nous sommes empressés de vous envoyer cette démission le 22 mai dernier, en vous déclarant que nous n'avions jamais sollicité ces fonctions, que nous les avons acceptées par dévouement pour le pays, et que nous n'éprouvions qu'un regret, c'était de voir que le maréchal de Mac-Mahon semblait assister sans effroi au démembrement du parti conservateur et à celui de nos institutions les plus précieuses.

Voilà ce qui vous a touché, et ce qui nous a valu, après coup, notre révocation.

Nous avons bien le droit, il nous semble, de défendre notre considération, et de faire savoir à nos concitoyens que notre démission n'était pas la conséquence d'un fait honteux, tel qu'un manque de parole, notre présence à un enterrement civil, ou une complicité quelconque avec les auteurs d'une révolution de rue opérée devant l'ennemi.

Permettez-nous de faire remarquer que, démissionnaires, nous ne vous appartenons plus ; que lorsqu'on est ministre, il faut, avant tout, s'efforcer de ne faire que des choses sérieuses ; que notre révocation, imméritée et illégale, a, au moins, le tort de ressembler à une petite vengeance et n'est qu'un enfantillage ; elle nous vaut, à nous, les sympathies de tout le parti conservateur, elle nous honore, et nous vous en adressons tous nos remerciements.

Avant de terminer, nous avons le droit de nous rappeler qu'en 1874 nous ne vous connaissions pas ; vous ne possédiez dans le département du Nord ni un pouce de terrain ni un parent ; mais votre nom était inscrit sur la liste du parti modéré parmi ceux des hommes les plus considérables et les plus honorés du pays.

Donc, le 8 février 1874 vous étiez conservateur ; ce procédé ne nous étonne pas ; il caractérise l'école nouvelle à laquelle vous vous êtes ralliés.

Si une consolation nous reste, c'est qu'un seul homme porté sur la liste des modérés en 1876 a passé au camp de nos adversaires, qu'il n'appartenait pas à notre département.

Nous vous donnons acte de notre révocation ; mais, en nous retirant, nous avons l'espoir que la vôtre ne se fera pas trop longtemps attendre.

Nous avons, monsieur le ministre, l'honneur de vous saluer.

L'adjoint,
FIQUET.

Le maire,
MORTREUX.

M^r l'évêque de Strasbourg vient d'adresser à tous les curés de son diocèse la lettre suivante, datée de l'évêché de Strasbourg, 48 juin 1876 :

« Très-chers Frères,

» Une inondation subite et sans exemple vient de ravager une grande partie de notre Alsace. Le Rhin, grossi tout à coup par des

pluies diluviennes, s'est élevé à une hauteur inconnue jusqu'à ce jour, et, malgré les efforts désespérés des habitants, a rompu ses digues sur plusieurs points, et précipité ses flots sur les terres et parmi les habitations. Le malheur est indescriptible. Des villages entiers ont été submergés, des maisons et des granges renversées, les champs ravagés, les récoltes détruites, et des populations entières obligées de fuir leurs demeures ou de se voir assiégées et enfermées par les flots. De Huningue jusqu'à Lanterbourg, sur toute la rive du fleuve, règne la plus grande désolation et la plus affreuse misère.

» Tout ce qui a des sentiments de religion et d'humanité s'est aussitôt ému. Les villages épargnés ont réuni à la hâte toutes les provisions possibles pour subvenir aux premières nécessités, et ont cherché à procurer un asile aux malheureux privés de leurs habitations. De toutes parts on se cotise pour soulager ces milliers de familles abîmées dans la misère et la douleur.

» Les ressources seront très-loin d'égaliser les désastres.

» C'est pourquoi Celui qui a donné sa vie pour ses frères nous fait un devoir de vous demander aussi une aumône pour vos frères si rudement éprouvés. Vous avez donné largement et coup sur coup aux inondés du Rhône, de la Loire, de la Garonne, de la Baltique, etc. Aujourd'hui les inondés sont nos compatriotes et nos voisins. Vous serez plus touchés encore, s'il est possible, et vous les soulagerez de tout votre pouvoir.

» A cette fin, nous prions MM. les curés, supérieurs et aumôniers, de faire une quête dans leur église ou à domicile, le premier jour disponible, car la misère est pressante, et d'en envoyer aussitôt le produit à l'évêché, rue Brûlée, n° 46.

» † ANDRÉ,
» Evêque de Strasbourg. »

Si les personnes charitables qui liront cet appel veulent s'y associer, l'Union de Paris offre d'être leur intermédiaire. L'administration de ce journal fera tenir au vénérable prélat qui gouverne avec tant de dévouement l'Eglise alsacienne toutes les offrandes déposées en ses bureaux.

Etranger.

ROME.

Dimanche dernier, à l'occasion de l'anniversaire du pontificat de Pie IX, la noblesse romaine, par l'organe de M. le marquis Cavaletti, sénateur, a présenté une adresse au Saint-Père, qui a répondu par le discours suivant :

« Très-chers fils, tandis que vous vous réjouissez de voir luire le jour anniversaire qui marque une date nouvelle de ce long pontificat et que vous vous réjouissez avec les sentiments qui conviennent aux âmes nobles et chrétiennes, peut-être nos adversaires se réjouissent-ils aussi parce qu'ils ont déjà franchi le premier lustre de leur vio-

lente usurpation de la ville de Rome, chef-lieu de la catholicité. Mais votre joie repose sur un fondement solide, le fondement de la justice, et la joie de ceux qui nous sont contraires repose sur un fondement croûlant, le fondement de l'iniquité.

» Et ici qu'il me soit permis, même pour l'enseignement général, de rappeler certains faits qui font voir clairement les jugements de Dieu envers ceux qui sont peu favorables au Saint-Siège, et surtout envers ceux qui lui sont contraires. Personne, certes, n'a oublié que cette terre qui appartient à l'Eglise a été pendant bien des années protégée et garantie par deux puissances catholiques. Je ne sais si la politique ou d'autres motifs ont induit ces deux puissances, l'une après l'autre, à nous abandonner entre les mains de nos plus cruels ennemis. Le fait est qu'elles nous ont abandonné. Mais à peine le Saint-Siège abandonné, ces deux puissances, l'une après l'autre, ont vu s'appesantir sur elles la main de Dieu.

» D'abord elles se firent la guerre l'une à l'autre ; puis, elles subirent ces malheurs et ces humiliations terribles que tout le monde connaît et que tous nous avons déplorés.

» Que dirais-je de plus ? A ce prince que l'on nomme sultan et qui s'était mis, lui aussi, à protéger une poignée de schismatiques pour faire peser sa main sur des catholiques, que lui est-il arrivé ? Vous l'avez vu ces jours-ci. Ce pauvre malheureux souverain, tout d'un coup, a perdu la vie et le trône, d'où il a été chassé avec la même facilité qu'un maître met hors de chez lui son misérable serviteur.

» Certes, si j'avais à citer des exemples de la justice de Dieu contre les oppresseurs et les usurpateurs de l'Eglise, ah ! je devrais m'attarder. L'énumération en serait longue. Il y a quelques semaines l'Italie a fêté le centenaire de la Ligue lombarde. Et qu'est-ce que c'était que cette fête ? c'était le souvenir de la fin d'un empereur sacrilège et du triomphe du Saint-Siège romain : d'un côté, un usurpateur fort et injuste ; de l'autre, un Pontife tel qu'Alexandre III, ferme et constant dans la défense des droits de l'Eglise.

» Je ne parle pas d'ailleurs des punitions effrayantes dont Dieu a frappé tantôt l'un, tantôt l'autre de ces sectaires impies, morts dans la terreur et dans la désolation, abandonnés au pouvoir des ténèbres infernales. Je me borne à un seul des faits survenus ici, à Rome même. N'est-il pas vrai que l'un des chefs de la révolution italienne, se trouvant près de mourir, demandait un prêtre qui recueillît les derniers soupirs de sa vie ? Il le trouva ; mais ce fut inutile, parce que les émissaires de Satan firent, comme l'on dit, barricade autour de son lit. Le ministre de Dieu ne put entrer. On lui dit : « Quand il sera nécessaire, vous serez appelé. » En attendant ? En attendant, le malade mourait, et plaise à Dieu qu'il ait pu dire avec un vrai repentir dans son cœur : *Nunc remiscor malorum quæ feci in Jerusalem !*

» Ces exemples et d'autres encore, offrent à tous des motifs de réflexion : aux bons pour remercier Dieu, aux méchants pour le craindre. Nous, nous avons con-

science, eux le craignent. Car on a vu et on verra toujours que le Seigneur protège et délivre les opprimés.

» En attendant, prions et opérons des œuvres saintes et bonnes. Par ce moyen, nous tenant humiliés aux pieds de Dieu, nous pourrions obtenir sa bénédiction, dont le gage est celle que vous recevez de moi en ce moment.

» *Benedictio Dei*, etc. »

TURQUIE.

Nous sommes sans nouvelles d'Orient depuis quelques jours : les journaux turcs nous disent seulement que les ministres turcs travaillent à élaborer cette fameuse Constitution ottomane qui met en fermentation tout l'islamisme.

On craint beaucoup les sofas qui ont pris goût au tapage et qui, depuis leur première manifestation, se croient en grande importance. Ils s'ingèrent dans toutes les questions politiques, et veulent continuer à mener le mouvement. Ils n'obéissent plus à leur chef naturel, le scheik-ul-islam, qui a perdu toute autorité sur eux.

Il se passe évidemment à Constantinople des faits que nous ne connaissons pas, car cette cérémonie de l'investiture du sabre est remise tous les huit jours.

La raison qu'on en donne officiellement est une niaiserie. Il faut, dit-on, équiper neuf toute la garde et fabriquer des casques d'argent ! C'est une fantaisie un peu coûteuse avec la pénurie du Trésor ottoman ; puisse se payer ce luxe, à qui fera-t-on croire que c'est là une raison sérieuse pour ajourner toujours cette cérémonie ? Cet équipement tout neuf, on l'avait bien prévu d'avance. Alors pourquoi annoncer la fête pour la semaine qui suivait l'avènement ? Si on y songe seulement aujourd'hui, c'est qu'on veut trouver une raison pour justifier un ajournement que d'autres motifs rendent nécessaire.

Le *Standard*, journal anglais, n'hésite pas à dire qu'on redoute de nouveaux troubles, et ses prévisions sont confirmées par un journal de Berlin, la *Gazette de la Croix*, qui reçoit des nouvelles très-graves de Jérusalem. Il paraît que dans cette ville on craint un soulèvement des musulmans, avec la connivence des autorités turques. C'est à dire un massacre des chrétiens. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les étrangers s'organisent et s'arment en prévision d'une attaque. Les Allemands se sont rendus, le 3 juin, en corps, à leur consulat, pour procéder à une organisation défensive, et aussi pour demander aide et secours à leur mère-patrie. Malgré l'attitude pacifique des puissances européennes, il faut donc toujours redouter des événements graves en Turquie ; la situation intérieure est très-tendue.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Une circulaire du ministre de la guerre, en date du 31 mars 1876, avait décidé que

y avait laissé sa force, son adresse et son esprit. Mais bah ! on ne vit qu'une fois, comme dit cet autre ; faut bien s'amuser avant son enterrement. Si les veuves et les orphelins ont faim ou froid plus tard, ils vont au bureau de charité, et ils soufflent dans leurs doigts. C'est-il pas ton opinion, dis ?

Et il se mit à chanter un refrain bachique alors à la mode :

Occupons-nous de bien boire,
Quand on sait boire on sait tout.

J'étais vexé, confus, et je ne savais que répondre ; je sentais bien que Mauricet ne parlait pas sérieusement ; mais l'approuver m'eût fait honte ; la contredire, c'était me condamner.

Je baissai la tête sans rien dire. Cependant, il continuait à regarder ce pignon maudit.

— Pauvre Jérôme, reprit-il en changeant de voix et comme attendri, s'il n'eût pas suivi les mauvais exemples quand il était jeune, nous l'aurions encore avec nous ; Madeleine reposerait son vieux corps, et toi, tu trouverais quelqu'un qui te montrerait la route. Mais non, il n'y a plus rien de lui, pas même un bon souvenir, car on ne regrette que les vrais ouvriers. Quand le malheureux s'est écrasé là sur le pavé, sais-tu ce qu'a dit le tâcheron ? — Un ivrogne de moins ! enlève et balayez !

Je ne pus retenir un mouvement d'indignation.

— Dame ! c'était un dur à cuir, continua Mauricet ; il n'estimait les hommes que pour ce qu'ils valaient. Si la mort avait pris un bon travailleur, il eût dit : — C'est dommage ! Au fond, tout le monde pensait comme lui, et la preuve, c'est qu'il n'y a eu que les amis à suivre le corps de Jérôme jusqu'à la fosse. Ceux-là mêmes avec lesquels il trinquait lui ont tourné le dos dès qu'il a été dans sa bière ; car les vauriens se fréquentent, vois-tu, mais ils ne s'aiment pas.

J'écoutais toujours sans répondre. Nous nous étions remis en marche : au premier carrefour, Mauricet s'arrêta et, me montrant la cheminée qui se dressait au loin par-dessus les toits :

— Quand tu voudras recommencer ta vie d'hier, dit-il, regarde-moi d'abord de ce côté, et le vin que tu boiras aura le goût du sang !

Il partit en me laissant tout saisi.

Mauricet avait une manière à lui que j'ai remarquée plus tard, et qui empêchait d'oublier ce qu'il avait dit.

C'était un homme ignorant, mais qui frappait toujours droit. Ses paroles vous arrivaient à l'esprit comme les images à notre oeil ; on les voyait sous une forme et avec une couleur. Ce n'était pas toujours le mot seul qui en était cause, mais le geste, le regard, l'accent, je ne sais quoi enfin qui

sortait de lui pour venir à vous.

Depuis que j'ai un peu lu et un peu pensé, je me suis dit que c'était là ce qui devait faire les hommes éloquents.

Je rentrai chez ma mère très-troublé, mais sans vouloir le paraître ; je luttais contre la leçon que je venais de recevoir ; je me révoltais en moi-même de me sentir ébranlé ; je jurais tout bas ne point céder et de continuer à prendre la vie joyeusement.

Je cherchais d'autant plus à me fortifier dans mon impénitence que je m'attendais aux reproches de ma mère. Préparé à y couper court par une déclaration d'indépendance, j'entrai dans notre pauvre demeure le front haut et d'un pas délibéré.

La vieille femme achevait de mettre le couvert et me reçut comme d'habitude. Cette bonté déconcerta toutes mes résolutions. Je me trouvai tellement saisi du sentiment de ma faute que si je n'avais fait un effort j'aurais pleuré.

Ma mère n'eut l'air de rien voir (j'ai su depuis que Mauricet lui avait fait la leçon) ; elle causa aussi gaiement que de coutume, ne parla point de l'argent de ma quinzaine dont je l'avais frustrée pour la première fois, et ne parut nullement inquiète.

Je me couchai complètement désarmé et le cœur bourré de remords.

Toute la nuit, je crus voir mon père chancelant

sur l'échafaudage ou se brisant sur le pavé. Même je me trouvais ivre au plus haut d'une enclenche, suspendu sur l'espace et près de me précipiter.

(La suite au prochain numéro.)

La scène a lieu entre deux babys de sept ans.
— Est-ce vrai qu'elle est belle la maison de ton papa ?

— Très-belle ; elle est toute couverte d'ardoises.
— D'ardoises ? Celle de papa est bien plus belle ! il dit toujours, comme ça, qu'elle est couverte d'hypothèques.

Un aéronaute gascon :
... Nous sommes montés si haut, que nous avons vu la terre grosse comme une souris. Mais nous avons été obligés de bien viser, pour retomber juste dessus !

Simple dialogue :

— Moi, on me connaît, je suis un bon républicain ; aussi je veux les trois grandes choses.

— Lesquelles ?
— L'instruction obligatoire, le service obligatoire, le vote obligatoire, sans cela, il n'y a pas de liberté.

les officiers de l'armée territoriale, porteurs de feuilles de route pour se rendre aux revues d'avril et de mai et pour en revenir, seraient transportés par les chemins de fer aux tarifs militaires, mais que les sous-officiers et soldats n'ayant qu'un court trajet à parcourir n'auraient pas droit au transport à prix réduit.

Par suite d'une entente avec son collègue des travaux publics, le ministre vient de décider que tout militaire de l'armée territoriale qui se présentera avec un titre de route régulier aura droit au bénéfice du transport à prix réduit.

CRUE DE LA LOIRE.

La Loire, à Saumur, s'est élevée quelque peu depuis hier et est couverte d'écume. Cependant, aucune nouvelle officielle n'a encore annoncé que l'eau dût atteindre un niveau compromettant pour les foins. Il y a déjà assez de mal produit par la dernière crue.

CONCOURS REGIONAL DE POITIERS.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée a l'honneur de prévenir le public qu'à l'occasion du Concours régional de Poitiers, il sera délivré à Bressuire, Azay-le-Rideau et Saumur, ainsi qu'aux gares et stations comprises entre ces trois points, des billets aller et retour de toutes classes pour Poitiers, avec réduction de 40 0/0 sur les prix ordinaires des places.

Ces billets seront délivrés les vendredi 30 juin, samedi 1^{er} et dimanche 2 juillet, et valables pour le retour jusqu'au premier train du lundi 3 juillet.

Angers. — On lit dans l'Union de l'Ouest :

L'honorable M. Merlet a quitté la préfecture jeudi soir. M. le secrétaire-général Montaubin est chargé de la direction des affaires.

M. le baron de Reinach-Werth, le nouveau préfet, est attendu, nous dit-on, mardi prochain.

Depuis dimanche dernier, M. Merlet a reçu les plus nombreux et les plus sympathiques témoignages d'estime et de regret. Jamais administrateur n'aura été l'objet de démonstrations plus empressées; si M. de Marcère avait pu en être le témoin, il aurait certainement reconnu, ce que nous savons tous en ce département de Maine-et-Loire, que la révocation de M. Merlet a été obtenue contrairement au sentiment public.

On lit dans le Patriote :

Un brin de blé remarquable est en ce moment exposé à la Société d'agriculture de notre ville. Ce brin ne compte pas moins de 63 épis. Il a été récolté par M. Brault, propriétaire-agriculteur à Sorges, près des Ponts-de-Cé.

M. Brault est un agriculteur, d'ailleurs, bien connu. Il n'y a jamais eu une exposition ou un concours agricole dans notre région qu'il n'y ait présenté un produit rare ou un spécimen curieux; plusieurs prix l'ont déjà récompensé de ses laborieux et persévérants efforts.

M. Brault est l'inventeur d'un système très-ingénieux pour faire essaimer les abeilles; il est parvenu à transporter à 50 ou 60 mètres une ruche d'abeilles, et à faire entrer celle-ci dans une seconde ruche disposée à cet effet.

Restigné. — Mardi dernier, vers cinq heures du matin, M^{me} Gallé, propriétaire à Restigné, qui voulait arroser des légumes avant de partir pour le marché de Bourgueil, est tombée accidentellement dans un puits d'où on l'a retirée noyée une heure après.

La veille, une femme Renou, cabaretière au même lieu, s'est asphyxiée en se renfermant dans sa chambre où elle avait placé un réchaud garni de charbon allumé. Lorsque l'on s'en aperçut elle avait cessé de vivre.

Tours. — Jeudi dernier, le nommé Clément, Jean-Baptiste, âgé de 19 ans, employé des postes, demeurant rue de Bordeaux, s'est noyé en se baignant dans le Cher, près du pont du chemin de fer de la Vendée.

Il était en compagnie de deux de ses camarades qui, ne sachant nager, n'ont pu lui porter aucun secours. Son corps n'a pu encore être retrouvé. (Indépendant.)

Nantes. — Nous avons à signaler un accident trop commun dans cette saison, et dû

bien souvent à l'imprudence des victimes. Les deux ordonnances du général Lebrun, se baignant ensemble à la prairie de Mauves, en dehors des limites fixées par l'administration, ont été sans doute entraînés par le courant, car tous les deux ont disparu et l'on n'a pu jusqu'ici retrouver leurs corps. On sait que le courant, déjà très-rapide, acquiert une nouvelle vitesse par la crue considérable de la Loire, qui nous menace d'une nouvelle inondation. (Espérance du peuple.)

ADMINISTRATION DES POSTES.

Avis concernant la taxe applicable aux imprimés ayant le caractère de correspondance personnelle.

Un certain nombre de journaux ont publié, dans ces derniers temps, un article où il est dit « qu'un arrêt de la Cour de Bourges, rendu tout récemment, a décidé qu'une circulaire ainsi conçue : « Les clients de M. X... qui doivent des frais à son étude » sont invités à en solder le montant, » ne constituait pas une correspondance privée et pouvait être envoyée par la poste à chaque destinataire, sous bande, affranchie deux centimes, sans contravention à la loi du 25 juin 1856.

L'arrêt auquel il est fait allusion n'est pas tout récent, comme le dit l'auteur de l'article. Cet arrêt est du 23 mai 1873; il a été déferé à la cour de cassation, qui l'a annulé par décision du 2 octobre de la même année.

Voici le texte de l'arrêt de la Cour de cassation, qui forme jurisprudence en cette matière :

« La Cour, ouï M. le conseiller Barbier, en son rapport, et M. l'avocat général Dupré-Lasalle en ses conclusions; vu le réquisitoire signé par le procureur général en la Cour, et la dépêche à lui adressée, à la date du 40 septembre 1873, par M. le garde des sceaux, ministre de la justice;

» Sur le moyen pris de la violation des articles 4 et 9 de la loi du 25 juin 1856;

» Attendu, en droit, qu'il résulte du texte desdits articles 4 et 9 de la loi du 25 juin 1856 combinés et des éléments d'élaboration qui l'ont précédée, que l'article 9 de cette loi considère comme contravention et punit comme telle le fait d'affranchir au prix réduit et de transmettre par la voie de la poste des imprimés qui, soit par suite de lettres ou notes insérées, soit à raison du contenu même de ces prétendues circulaires, sont en réalité des actes de correspondance personnelle, ou pouvant en tenir lieu, lesquels sont soumis à la taxe ordinaire;

» Attendu que la loi de 1856, loin de modifier celle du 20 mai 1854, relativement au tarif établi pour les correspondances personnelles, a, au contraire, protégé les intérêts du Trésor contre les fraudes qui pourraient être tentées pour appliquer aux correspondances individuelles le tarif réduit, applicable exclusivement aux circulaires ayant un caractère de généralité;

» Attendu, en fait, qu'il résulte des constatations de l'arrêt attaqué et du procès-verbal, en date du 14 octobre 1872, que A..., avoué à..., avait adressé par la poste à un destinataire désigné audit procès-verbal, et ce, à la taxe réduite, un avis imprimé ainsi conçu : « Les clients de M^e A... qui » peuvent devoir des frais à son étude sont » invités à en solder le montant dans la huitaine... le... signé T... »;

» Attendu que cet écrit n'est pas une des circulaires générales, par leur formule et par leur objet, auxquelles l'article 4 précité de la loi du 25 juin 1856 a réservé un tarif de faveur; qu'il renferme, sous les apparences d'une circulaire, une lettre exclusivement personnelle à chacun des destinataires; que toutes et chacune de ces lettres se réfèrent à des rapports individuels, à certaines affaires traitées dans l'étude de l'avoué A..., et qui auraient produit, au profit de ce dernier, les créances dont il réclame le paiement à chacun des destinataires; que la dette de ceux-ci était distincte et spéciale, comme l'objet auquel elle se rapportait;

» Attendu qu'il suit de là qu'en relaxant A... des poursuites, la Cour d'appel de Bourges a faussement interprété et, par suite, violé les articles 4 et 9 de la loi sus-visée;

» Par ces motifs, la Cour casse et annule. »

DE L'ELEVAGE DU POULAIN.

De la manière d'élever et de nourrir les

poulains, depuis leur naissance jusqu'à l'âge de deux ans au moins, dépendent presque toujours leur conformation et leurs qualités. S'ils ont souffert à cette époque, ils s'en ressentent toute leur vie et n'acquiescent jamais qu'une partie de la valeur qu'ils eussent pu atteindre avec un bon régime.

Dès l'âge de cinq à six semaines, le poulain essaie de mâcher quelques brins de foin et même de l'avoine. On peut lui donner cette dernière en la concassant jusqu'à ce qu'il puisse en manger autrement. Il supporte alors plus facilement le sevrage, qu'il est bon de ne pas lui laisser attendre trop longtemps.

Quelques éleveurs s'imaginent que, plus un poulain tète longtemps, plus il acquiert de taille et de force; à notre avis, ils se trompent. C'est une erreur qui fait tort à la mère et qui n'est d'aucun avantage pour le produit.

On doit sevrer les poulains entre six et sept mois. Jamais on ne doit attendre plus tard.

Alors il leur faut une nourriture fortifiante et choisie; on doit augmenter, sans y regarder de trop près, la ration d'avoine. Plus le poulain est bien soigné et largement nourri, plus il atteindra un prix élevé.

Non-seulement l'avoine donne la taille, la force et fait ressortir les muscles, mais elle aide encore à la distinction, à la physionomie et, par conséquent, à la beauté.

On ne saurait trop s'occuper trop tôt de dresser les jeunes poulains. Il faut de bonne heure les rendre doux et familiers, les caresser, leur laver les pieds et les accoutumer à un léger pansage. Aussitôt le sevrage il faut leur mettre un licol, afin de les habituer à être attachés. Petit à petit, ils prennent la bride, puis le harnais.

On a souvent la mauvaise habitude de conserver les poulains entiers jusqu'à l'âge de trois et quatre ans. Cet usage est très-préjudiciable. Plus les animaux sont jeunes, moins ils s'aperçoivent de l'opération qui leur est faite. L'âge de dix-huit à vingt mois nous paraît le plus favorable. A l'appui de cette assertion, voici quelques considérations qui valent bien la peine qu'on s'y arrête.

Les poulains hongres sont plus faciles à élever que les chevaux entiers, ils sont moins exposés à contracter des tares, ils se nourrissent mieux, ils sont d'un caractère plus facile et peuvent, par conséquent, être mis dans les herbages avec d'autres animaux, juments, vaches, moutons, etc. Enfin, ils se vendent mieux.

Faits divers.

Un orage d'une violence inouïe et tel que nous ne nous rappelons pas en avoir vu de semblable depuis longtemps, s'est de nouveau abattu jeudi soir sur Paris.

Il a commencé à quatre heures pour ne se terminer qu'à neuf heures du soir. Pendant ce temps — cinq heures — la pluie n'a pas cessé de tomber à torrents. Il y avait des moments, à sept heures surtout, où la violence de la pluie dépassait toute imagination. Elle était telle que les gouttes d'eau frappant sur le sol y tombaient avec une force si grande qu'elles rebondissaient sous forme de nuage d'eau formant plus de soixante centimètres de hauteur; dans cette buée, les jambes des chevaux et les roues des voitures disparaissaient complètement.

Toute circulation à pied était impossible, et, sur toute la longueur des boulevards, on n'apercevait pas dix personnes. Les pelotons de garde républicaine et de sapeurs-pompiers, se rendant dans les différents théâtres, bravaient seuls ce déluge de pluie.

Les cochers d'omnibus et les cochers de fiacre faisaient tout leur possible pour se préserver contre la pluie; mais, malgré les manteaux de caoutchouc et les couvertures de laine, ils y parvenaient bien difficilement.

Pendant ce temps, les éclairs sillonnaient l'espace; quelques-uns étaient terribles et suivis de coups de tonnerre d'une violence inouïe qui faisaient bondir le sol et trembler les maisons.

Plus de sept ou huit fois l'orage s'est abattu sur Paris et a dû y causer de graves dommages, mais nous n'avons pu encore constater où il était tombé; nous le saurons demain.

La pluie a causé de grands dégâts, un

grand nombre de chaussées macadamisées sont bouleversées. Dans les rues en pente, dans le quartier Montmartre, notamment, le pavage devra être refait complètement.

Il s'est produit dans toutes les rues qui descendent des buttes Montmartre, et surtout sur le boulevard Rochechouart, un fait très-curieux.

Les terres des buttes remuées pour les travaux de la future église, sont devenues tellement molles qu'elles n'ont offert aux averses aucune résistance; des blocs énormes de terre se sont détachés, et toutes les rues et le boulevard étaient, hier soir, recouverts d'une couche de plus de vingt centimètres de boue liquide qui rendait absolument impraticables pour les voitures tout le quartier.

Les omnibus, les camions, les voitures s'embourbaient dans cette masse de boue, et on éprouvait une difficulté extrême à les en sortir. (Opinion.)

Pour le concours d'orphéons qui aura lieu le 9 juillet à Royan (Charente-Inférieure), 40 sociétés comprenant 1,200 musiciens sont inscrits.

De grandes fêtes auront également lieu à Dieppe, les 8, 9 et 10 juillet prochain, à l'occasion du grand concours musical.

Une course qui passionne les Anglais au même degré que les régates sur la Tamise ou le Derby, a lieu en ce moment.

C'est la grande course annuelle (the Great Ocean Race from Shang-hai), des steamers chargés de la nouvelle récolte de thé qui luttent entre eux de vitesse dans les mers de Chine, puis à travers l'océan Indien, la mer Rouge, la Méditerranée, l'Atlantique, à qui arrivera le premier en vue de London-Bridge et déposera avant les autres sa précieuse cargaison dans les docks de Blackwall.

La distance à parcourir n'est pas moindre de 4,000 lieues, depuis le Yang Tze King au nord de la Chine, jusqu'à la Tamise. Le point du départ est Hankow; celui de l'arrivée est à Londres même.

Cette lutte à la vapeur, qui a souvent des conséquences tragiques, — collisions, naufrages, explosions de chaudières, s'explique par l'intérêt commercial. Débarquer le premier sur un marché libre de toute concurrence la récolte d'avril, est le rêve du chargeur anglais dans l'extrême Orient.

Cette année, la lutte est circonscrite entre trois steamers. Les télégrammes que publient les journaux anglais annoncent l'arrivée à Singapore, le 27 mai, du clipper écossais Glenartner; le lendemain, on a signalé le Glenearn et le Hankow.

Un vrai tour de force! Le capitaine Ahlstrom vient d'accomplir à la nage, sur le Danube, le trajet de Vienne à Pesth. Il est resté trente-neuf heures sur l'eau sans appareil.

Il y a quelque temps, M. Casimir Périer, fort malade, fait, dit-on, appeler un prêtre.

Le lendemain, la chose se répétait à Versailles, dans les groupes parlementaires, et naturellement les radicaux trouvaient à redire à cette conduite de l'ex-ministre de l'intérieur.

— Toujours, disait l'un d'eux, les agissements du clergé!

— Bah! répondit M. Lambert de Sainte-Croix, vous en serez quittes, si le malade vient à passer, pour invalider son décès.

Pour les articles non signés : P. GODET.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 26 juin.

Départs de Saumur :	Arrivées à Poitiers :
6 h. 20 m. matin.	10 h. 30 m. matin.
11 — 30 — —	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	9 — 7 — —
7 — 40 — —	11 — 41 — —

Départs de Poitiers :	Arrivées à Saumur :
5 h. 50 m. matin.	9 h. 37 m. matin.
10 — 45 — —	3 — 30 — soir.
12 — 30 — soir.	7 — 39 — —
6 — 20 — —	11 — 18 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
LA MAISON DE MAITRE
DU PRIEURÉ DU GOUDRAY,
Avec servitudes, vastes caves, cour, jardin et clos de vigne; le tout situé au Bourg du Coudray-Macouard, d'une contenance de 30 ares.
S'adresser à M. GAURON-LAMBERT, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,
Le dimanche 25 juin 1876, à midi.

En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire, rue Beaurepaire, à Saumur.

- 1° Vingt-deux ares de vigne rouge, au canton de Bournan, commune de Bagnoux, joignant MM. Guiocheau, Ferrand et un chemin;
 - 2° Seize ares 50 centiares de terre et rangées de vignes rouge et blanche, au même canton, commune de Bagnoux, joignant MM. Pilon, Bellanger et Boutin;
- Le tout appartenant à M. HOULARD-BRÉQUIENOLLES.
On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1876,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Cendrière, n° 11, et rue Bizard.

Avec écurie et remise.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (266)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,
En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire, rue Beaurepaire, à Saumur,
Le dimanche 16 juillet 1876, à midi.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Dépendant de la succession de M^{lle} Adèle Fournier, de Courchamps.

Commune de Courchamps.

1° Cinq ares 50 centiares de vigne, aux Lisonneaux.

2° Un are 50 centiares de terre, à la Place.

Commune de Cizay.

3° Trente-trois ares de vigne, aux Gaudins.

4° Cinq ares 50 centiares de vigne, au même lieu.

5° Onze ares de vigne, au même lieu.

6° Trente-trois ares de vigne, aux Gaudins.

Commune de Rou-Marson.

7° Quatre ares 48 centiares de bois, au Maréage.

8° Un hectare 8 ares 75 centiares de bois, aux Vieilles-Vignes.

9° Soixante-dix-huit ares 26 centiares de bois, aux Vieilles-Vignes.

10° Neuf ares 47 centiares de bois, au canton du Puits.

11° Un hectare 59 ares 15 centiares de bois, aux Petites-Brondes.

12° Soixante-seize ares 55 centiares de bois, aux Bois-Foux.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire, dépositaire du cahier des charges.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e LE RAY, avoué, successeur de M^e CHEDEAU, est transférée rue de Bordeaux, 4.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA MAISON-PRÉ

Située au lieu de ce nom, commune de Saint-Lambert-des-Levés,

Consistant en maison d'habitation, remise, écurie et jardin; le tout d'un seul tenant, clos de murs, porté au cadastre, section C, n° 77, pour une contenance de 40 ares.

S'adresser, pour traiter, à M. BRÉHAULT-ROUSSEL, négociant à Saumur, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (269)

Etude de M^e PLAIS, notaire à Château-la-Vallière (Indre-et-Loire).

ADJUDICATION

SUR UNE ENCHÈRE,

En l'étude et par le ministère de M^e PLAIS, notaire à Château-la-Vallière (Indre-et-Loire),

Le dimanche 16 juillet 1876, à une heure du soir.

DE LA JOLIE PROPRIÉTÉ

DE LA

BOUSSINIÈRE-DES-DOUVES

Sise commune de Couesmes (Indre-et-Loire), près de Château-la-Vallière,

Comprenant :

Petit château en parfait état, communs, jardins anglais et potagers, plantés de beaux arbres et coupés d'eaux vives, grandes et bonnes prairies réservées, et une très-belle ferme; Le tout en un tenant, contenant 50 hectares.

Revenu sérieux. — Mise à prix fixée par jugement : 80,000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser :

1° A M^e FOUCHARD, notaire au Mans;

2° A M^e PLAIS, notaire à Château-la-Vallière, rédacteur du cahier des charges. (254)

Etude de M^e MAURICEAU, huissier à Saumur.

VENTE

Par suite de saisie exécution.

Le mardi 27 juin 1876, à midi précis, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur à Saumur, procédé à la vente publique aux enchères des meubles, marchandises d'épicerie et mercerie saisis sur un sieur Germain Chollet, épicier, rue de la Basselle, ville de Saumur.

Il sera vendu :

Sucre, café, fils de toutes sortes, ustensiles de pêche, trois moulins à broyer le café, dont un neuf, poterie de toutes sortes, comptoirs, deux paires de balances, bouteilles en verre et grès, tables, chaises, cirage, pommade, eau de Cologne, fils, soierie, cordonnet, fût de vinaigre, étagères.

La vente aura lieu dans la maison de M^{me} veuve Tiffoine, située Basselle, ville de Saumur, au comptant, et il sera payé cinq pour cent en sus du prix de l'adjudication. (288)

Etude de M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, rue d'Alsace.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

TERRE DE PARNAY

Près Baugé,

Avec joli château récemment construit, parc, prairies, vignes, vergers, bois et neuf métairies.

Ensemble : 393 hectares.

Chasse exceptionnelle.

S'adresser à M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers. (238)

Etude de M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, rue d'Alsace.

A VENDRE

BELLE TERRE

DE VILLEGONTIER

Située près de Candé, sur la route nationale d'Angers à Saumur.

Comprenant :

Château en parfait état, 33 hectares, entouré de murs, eaux vives, bois, six métairies, bûches et un moulin à vent.

Le tout d'un seul tenant, contenance de 293 hectares.

Belle chasse.

S'adresser à M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, rue d'Alsace.

On ne pourra visiter qu'avec permis du notaire.

COMPTOIR COMMERCIAL

OFFICE GÉNÉRAL

Représentation commerciale, de l'entente, de Recouvrements, Renseignements commerciaux.

Représentants dans toutes les parties de France, en Corse, en Algérie, Sénégal, dans le Grand-Duché de Luxembourg, en Suisse, en Espagne, en Portugal, en Turquie, etc.

A partir du 24 juin 1876, M. DOUSSAIN, directeur général, son bureau quai de Limoges, 42, à Saumur.

Changement de Domicile

M. LECOY, avocat, a transféré domicile rue des Pâquis, n° 3.

HERNIÉS, PROLAPSUS ET MALADIES DE LA VESSIE
Ces désolantes infirmités longtemps réputées incurables sont guéries par la Neptunide-Rouillé (extrait de plantes marines), renseignements gratuits, Rouillé, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).

A LA VILLE DE PARIS

MAISON
Rue Baudrière, 63-65,
LA PLUS VASTE D'ANGERS

Les plus Vastes Magasins

DE SAUMUR

Place Saint-Pierre

MAISON D'ACHATS
Rue d'Aboukir,
PARIS

Grande mise en vente, comme fin de saison, de toutes les

NOUVEAUTÉS

Soieries, Confections pour Dames.

Une très-grande affaire de (dix mille mètres)

TOILE D'ASIE

Très-bonne qualité, très-bon teint, pour Robes, Sarreaux d'enfant, Tailles, Chemises, etc.,

à 40 CENTIMES.

CONFECTIONS POUR HOMMES, JEUNES GENS, ENFANTS

Très-grand assortiment de Vêtements Coutil et Toile nationale, première qualité.

Le pantalon, le gilet, le paletot 19 francs.

Pantalons treillis tout fil, bonne qualité 2 fr. 95

Paletots alpaga, jacquettes, benoîtions, toutes les tailles, toutes les qualités.

CHAPEAUX

Chapeaux de paille, Chapeaux feutre, Chapeaux Manille, Casquettes drap, Casquettes soie; 25 pour cent meilleur marché que dans les spécialités.

PARAPLUIES, OMBRELLES, BAINS DE MER, EN-CAS, vendus très-bon marché.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.
Saumur, imprimerie P. GODIÉ.